



RÈGLEMENT PARTICULIER

RANDONNÉE MOTOS/QUADS

LA CONCEZARDE

Article 1 : Cadre général : Ce règlement précise les règles particulières applicables, participants et accompagnateurs en s'y inscrivant s'engagent à s'y conformer. La randonnée n'est en aucune manière une course, un concours ou une compétition

Le but de la balade est de se faire plaisir en découvrant et en appréciant notre région avec un véhicule tout terrain. Le rassemblement organisé par le Foyer Rural de Concèze est une manifestation amicale qui n'impose aucune notion de temps ou de classement.

Article 2 : Un itinéraire Fléché au départ de Concèze sera proposé aux participants. Ce circuit est obligatoire et doit être impérativement suivi en fonction du fléchage (flèches à bien identifier avant le départ) qu'ils rencontrent au fur et à mesure qu'ils avancent sur le parcours.

Le circuit sera d'une distance approximative de **70 Kms**.

Article 3 : Participants admis. Seules les personnes valablement inscrites seront admises à participer. Les personnes mineures sont acceptées sous la pleine responsabilité de leur(s) représentant(s) légal (aux). Les parcours peuvent être empruntés en motocycles ou quadricycles. Les accompagnants passagers sont admis.

Article 4 : Engagement. Tout participant devra obligatoirement remplir une demande d'engagement auprès de l'association et s'acquitter du droit d'engagement fixé à 50 euros pour les conducteurs, 15 euros pour les autres passagers. Cette participation comprend le pot d'accueil (café, madeleines), la collation, le repas de midi et la rando.

Article 5 : Horaires indicatifs.

- Accueil et contrôle administratif à partir de 07h30 (documents originaux (pas de photocopie) de la moto ou du quad en cours de validité) *Une attestation parentale sera demandée aux participants mineurs.*
- Départ à partir de 8h30 par groupes de **5** véhicules maximum toutes les 3mn minimum

Article 6 : Sécurité. *Le code de la route est applicable*, ainsi les conducteurs et engins devront répondre aux obligations légales notamment en ce qui concerne *l'autorisation de conduire* (permis obligatoire), *l'homologation des véhicules*, leur assurance, *le port du casque, les gants et les bottes obligatoires minimum*, le bruit, l'éclairage, le transport de passagers. Ils devront respecter scrupuleusement les vitesses autorisées et notamment la vitesse de *35km/h sur chemins*. Les participants doivent adapter leur conduite particulièrement en cas de dépassement ou de croisement, dans les passages étroits et suivant les conditions météorologiques et de terrain. Les participants sont tenus de respecter le sens de cheminement (les demi-tours et déviations sont strictement interdits). Les participants disposeront au départ de numéros de téléphone afin de contacter si nécessaire l'organisation (*bien se ranger sur le bas coté* pour ne causer aucune gêne à la circulation des autres participants). *Des suiveurs sillonneront le parcours pour assurer le bon déroulement de la concentration.* Chaque participant admis se verra remettre un moyen d'identification (Numéro sur autocollant).

Article 7 : Respect de l'environnement et des riverains. Les voies privées et certaines voies communales autorisées exceptionnellement par les propriétaires et maires pour cette randonnée ne devront pas être empruntées à d'autres occasions. *A l'abord des habitations, au croisement d'autres randonneurs*, les participants *devront circuler à allure modérée et silencieusement* notamment s'il s'agit de *marcheurs ou de cavaliers*.

Le pilote devra mettre un *tapis environnemental* sous sa moto dès lors qu'elle sera stationnée dans l'enceinte de l'organisation (parkings).

Article 8 : Responsabilités. *L'organisation ne pourra être tenue responsable des dommages causés par un participant ou accompagnant*, ceux ci devant disposer de leur propre assurance. *Les participants restent responsables de leurs agissements et de ceux de leurs accompagnants, de leurs biens et de leur santé.* Tout comportement antisportif, gêne, hors piste, trouble, incivilité, occasionné par le participant ou ses accompagnateurs ainsi que le non respect des consignes et du présent règlement pourront être sanctionnés par une exclusion de la randonnée immédiatement.

En cas d'exclusion, les droits d'engagement ne pourront alors pas être restitués au participant. Le fait de *participer à la randonnée implique l'acceptation du présent règlement et des décisions de l'organisation.*
Tout désistement dû au participant ne sera pas remboursé pour des raisons logistiques.

1

Je déclare avoir pris connaissance du règlement établi par l'association. Je m'engage à en accepter les conditions, à m'y conformer strictement, à respecter toutes les décisions qui seront prises par les organisateurs.

Je renonce à toutes poursuites liées à l'organisation de cette randonnée tant à l'encontre de l'organisation que des maires des communes traversées que des propriétaires des voies privées empruntées et terrains utilisés.

Nom,

Prénom :

Tél :

Adresse :

Mail :

Reconnais avoir pris connaissance du règlement Particulier de la randonnée « La Concézarde » du Foyer Rural du 14 mai 2023, et de la décharge de responsabilité en particulier.

Le :

Signature :



Dimanche 14 Mai 2023
RANDO MOTOS & QUADS LA CONCEZARDE

RENDEZ-VOUS 07H30-DEPART 8H30
 (Le bourg Route de midi)
 (Contact organisateur : Mathis MERI)
 (06/ 40 / 18 / 64 / 65)

FEUILLE D'ENGAGEMENT

Règlement par chèque au nom du : Foyer Rural de Concèze. à remettre avec l'inscription
 Joindre à votre inscription : - la photocopie de l'attestation d'assurance, de la carte grise, du permis de conduire.

- le règlement Particulier signé et approuvé
- votre feuille d'engagement.

L'engagement est à renvoyer **avant le 5 Mai 2023** au plus tard à :

MERI MATHIS 600 route du Champ Le champ 19350 Concèze

TARIFS

La randonnée est de 50 euros (café+ casse-croute+ repas du midi) X..... =.....

Accompagnateur 15 euros (Café + casse-croute + repas midi) x =.....

Tee shirt à l'effigie de l'asso/Rando si vous le souhaitez Taille Nombre

PILOTE

Nom.....Prénom.....Age :

Accompagnateur Nom.....Prénom.....Age :

Adresse.....

N° de téléphone **(Confirmation de l'engagement par Sms)**

Adresse e-mail.....

N° de tel à prévenir en cas d'urgence.....

N° de permis.....Catégorie

Compagnie d'assurance.....

N° de police d'assurance.....

Marque du véhicule.....Type.....Cylindrée.....

Cochez votre véhicule : Quad Moto

Après le contrôle : Pilote, machine et équipement non réglementaires seront interdits de départ par l'organisation. Inscription non remboursable le cas échéant